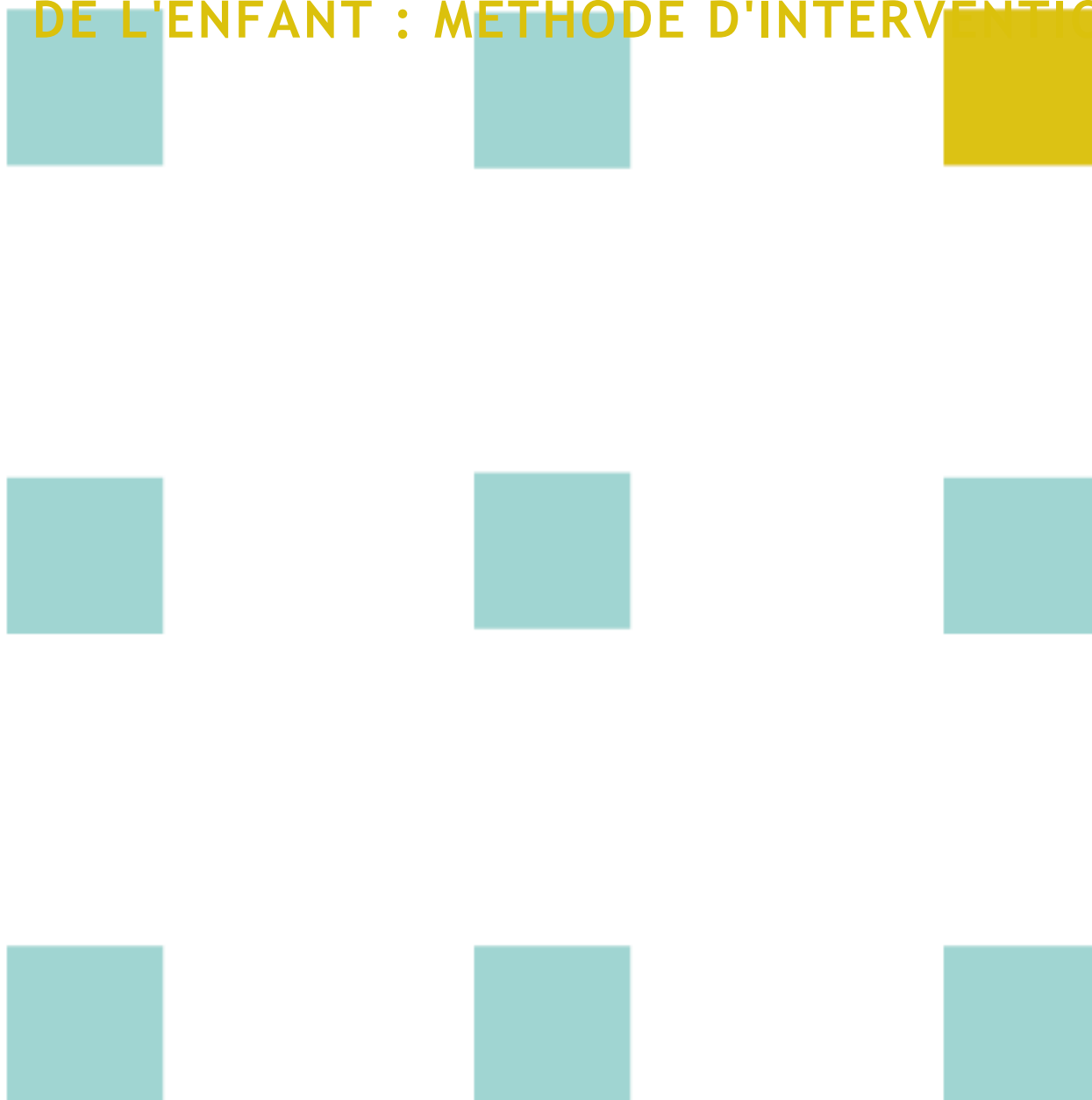


29 chemin des Côtes de Pech David — 31400 Toulouse — fac@i-ac.fr — 05 62 17 20 86 — www.i-ac.fr

## PROGRAMME DE FORMATION

# ÉVALUER ET INTERVENIR EN PROTECTION DE L'ENFANT MOD1 POURVOIR AUX BESOINS DE L'ENFANT : METHODE D'INTERVENTION



**Institut d'anthropologie clinique**  
**ORGANISME DE FORMATION**

SIRET 827 757 477 00019 - APE 8559A

Prestataire de formation 76310860731 - ODPC 5644



La certification Qualiopi est délivrée  
au titre de la loi des compétences  
d'actions de formation.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTIONS DE FORMATION

**Public** : Groupe pluridisciplinaire (12 participant·e·s max.) tout·e professionnel·le exerçant dans le champ de la protection de l'enfant.

**Prérequis** : Aucun.

**Durée** : 2 jours (14 heures)

## CONTENU

### Objectifs

Permettre aux professionnel·le·s socio-médico-psycho du secteur social, médical, sanitaire de s'approprier les connaissances de base nécessaires à l'intervention en protection de l'enfant selon le paradigme de la pourvoyance de ses besoins dans le cadre de la loi 2016.

### Compétences

- Être en capacité de construire des évaluations orientées par les besoins de l'enfant.

### Description

Depuis sa fondation, le dispositif de protection de l'enfant fait l'objet de critiques auxquelles différents textes législatifs successifs devaient apporter des réponses. En 9 ans, deux lois (2007, 2016) ont tenté d'améliorer la qualité du dispositif afin de réduire la part significative des jeunes adultes sortant de l'ASE qui présentent des troubles psychiques et/ou difficultés sociales. Depuis sa redéfinition en 1958 et jusqu'à maintenant, le sens du dispositif de protection judiciaire de l'enfance est polarisé par la notion de danger. La loi de 2016 propose un changement de paradigme en polarisant cette fois l'intervention sur la notion de besoins de l'enfant. En 2021, à la demande du Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), un **référentiel national d'évaluation** des situations d'enfant en danger a été réalisé par la Haute Autorité de Santé (HAS). Puis, en février 2022 une nouvelle Loi relative à la protection des enfants fixe par décret que l'évaluation de la situation d'un·e mineur·e à partir d'une information préoccupante (IP) devra être réalisée au regard de ce Référentiel. Ce cadre légal nous oblige à **articuler ensemble les notions de « besoins » et celles de « danger »** dans de nouveaux cadres méthodologiques d'intervention pour l'ensemble des situations en protection de l'enfant. C'est dans cette perspective opérationnelle que nous proposons d'expérimenter une méthodologie d'intervention et d'évaluation intégrable aux dispositifs existants, en s'appuyant sur la loi de 2016, sur la démarche de consensus et sur la littérature internationale. À partir de la construction d'un contexte relationnel avec la famille, il s'agit de mettre en place une évaluation partagée entre professionnels, enfant et famille, des besoins de l'enfant et des ressources et empêchements de leur pourvoyance. Cette évaluation doit être permanente pour devenir le moteur de la dynamique de l'intervention de protection ; de même que l'intervention est le support concret de l'évaluation. Ainsi, la prise en compte des besoins de l'enfant ne se limite pas à la sphère familiale, mais concerne l'ensemble de ses lieux et contextes de vie. Cette formation permettra aux professionnel·le·s de s'approprier le changement de paradigme introduit par la loi de 2016 et de se familiariser à une **méthode d'intervention centrée sur le triangle Besoins-Pourvoyance-Ressources/Empêchements**, à travers un kit d'intervention spécifiquement conçu.

### Thématiques

- Schémas narratifs des différentes configurations en protection de l'enfant : du référentiel national de l'HAS à la coopération.
- Le Projet Pour l'Enfant, un outil écosystémique.
- La loi de 2016, le changement de paradigme des besoins de l'enfant.
- Méthode de triangulation Besoins-Pourvoyance-Ressources/Empêchements.
- Le concept de parentalité empêchée.

- L'évaluation en protection de l'enfant : place et posture.
- Le développement du pouvoir être parent.

## MOYENS HUMAINS

**Serge Escots** est Docteur en anthropologie, psychothérapeute, thérapeute familial, consultant en pratiques médico-sociales, chercheur en sciences sociales et responsable du DU de thérapie familiale à l'Université Toulouse - Jean Jaurès. Il a fondé et dirige l'Institut d'anthropologie clinique.

**Estelle Karchen** est assistante de service social, thérapeute familiale, formatrice en approche systémique et animatrice d'analyse de pratique et de supervision. Elle a travaillé au sein de brigades de gendarmerie auprès des victimes et auteurs d'infractions pénales, des couples ou familles dans un contexte de crise. Elle participe également à la formation de divers professionnels sur la problématique des violences intra familiales et au développement de pratiques de réseau.

**Jonas Roisin** est psychologue clinicien et formateur. Il est particulièrement mobilisé par les questions de séparations familiales, d'exils, d'espaces transitionnels et de dynamiques institutionnelles.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

### Modalités pédagogiques

- Formation présentielle proposée en INTER et INTRA établissements.
- Formation accessible en classe virtuelle (nous consulter).
- L'animation des journées de formation permet d'articuler des interventions thématiques, des échanges avec les participant·e·s et des analyses de cas proposés par les participant·e·s.

### Moyens et supports pédagogiques

- Outil support : kit d'intervention fourni.
- Exposés théoriques et présentations PowerPoint.
- Échanges à partir de l'expérience et du questionnement des stagiaires.
- Études de cas et analyse de la pratique.
- Simulation de situations professionnelles.
- Documentation.

### Modalités d'évaluation et de suivi

- Auto-positionnement et recueil des besoins et attentes.
- Tour de table.
- QCM, mise en situation professionnelle, échange interactif.
- Evaluation individuelle et bilan de fin de formation.
- Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.
- Questionnaire d'évaluation à chaud complété individuellement en ligne.
- Questionnaire d'évaluation à distance, suivi de retours d'expérience.

*Dernière mise à jour : 27/10/2022*